



AR09031DGPAAT

Ministère de l'agriculture et de la pêche

ARRÊTÉ du 14 avril 2009

portant nomination au comité national des appellations laitières, agroalimentaires et forestières de l'Institut national de l'origine et de la qualité

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Le secrétaire d'Etat chargé de l'industrie et de la consommation, porte-parole du gouvernement,

Vu le code rural, notamment ses articles R.642-12 et R. 642-21,

Vu l'arrêté du 8 février 2007 fixant la composition du comité national des appellations laitières, agroalimentaires et forestières de l'Institut national de l'origine et de la qualité,

Vu l'arrêté du 8 février 2007 portant nomination au comité national des appellations laitières, agroalimentaires et forestières de l'Institut national de l'origine et de la qualité.

ARRÊTENT

Article 1^{er} – Sont nommés au comité national des appellations laitières, agroalimentaires et forestières de l'Institut national de l'origine et de la qualité, en qualité de représentants professionnels des secteurs de la production, de la transformation ou du négoce des produits en cause :

Monsieur MORAND (Jacques)

En remplacement de :

Monsieur PONT (Michel),

pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci.

Monsieur FESQUET (Richard),

En remplacement de :

Monsieur SIVAN (Gérard)

pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci.

Monsieur LAURENT (Jacques),
En remplacement de
Monsieur TORRE (Pierre)
pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci

Article 2- Le directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires et le directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 14 avril 2009

Le ministre de l'agriculture
et de la pêche
Pour le ministre et par délégation
Le Directeur Général des Politiques Agricole,
Agroalimentaire et des Territoires
Pascal Viné

Le secrétaire d'Etat chargé de l'industrie et de
la consommation
Pour le ministre et par délégation
Par empêchement du directeur général,
de la Concurrence, de la Consommation
et de la Répression des Fraudes
Le chef de service
Francis Armand